



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



13168661



28 OCT. 2013

Greffé

N° d'entreprise : 0456.400.341

Dénomination

(en entier) : **SOLUTIONS MOBILES**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 4020 Liège, rue Richard Heintz, 1

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification statuts

Aux termes d'un acte reçu par le notaire Hugues AMORY, à Louveigné, en date du 25 octobre 2013, en cours d'enregistrement, il résulte que :

RESOLUTIONS

Première résolution : Modification de l'exercice social et de la date de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social qui débutera désormais le 1er avril pour se clôturer le 31 mars ainsi que la date de l'assemblée générale ordinaire pour la fixer le dernier mardi du mois de septembre à 18 heures.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Modification des articles 11 et 21 pour tenir compte de la résolution qui précède

L'assemblée décide de modifier les articles 11 et 21 comme suit :

ARTICLE 11 :

« L'assemblée générale des associés se réunit au siège de la société annuellement le dernier mardi du mois de septembre à 18 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation (...) »

ARTICLE 21 :

« L'exercice social commence le 1er avril et se termine le 31 mars de l'année suivante (...) ».

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : disposition transitoire

En conséquence et à titre transitoire, l'assemblée décide :

-De prolonger l'exercice social en cours jusqu'au 30 mars 2014 ;

-D'organiser la prochaine assemblée générale en septembre 2014.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 9h45,

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait analytique conforme,

Notaire Hugues AMORY

Déposée en même temps : une expédition de l'acte et les statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/11/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature